

École
nationale
des
chartes

CAHIERS JEAN-MABILLON

**MARGES ET MARGINALIA,
DU MOYEN ÂGE À AUJOURD'HUI**

TRAVAUX ISSUS DE LA JOURNÉE D'ÉTUDE DES
JEUNES CHERCHEURS ENC-EPHE DU 16 JUIN 2016

Études réunies par Cécile Capot

* * *

**LES MARGES DU CATALOGUE II
DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE FRANÇAISE
D'EXTRÊME-ORIENT :
UNE SOURCE POUR UN ÉTAT DES COLLECTIONS
AVANT LA DÉCOLONISATION**

Cécile Capot

Membre du campus Condorcet

65, rue de Richelieu
F-75002 Paris
T +33 (0)1 55 42 75 00
communication@
chartes.psl.eu

Bibliothèque
12, rue des Petits-Champs
F-75002 Paris
T + 33 (0)1 55 42 88 69
bibliotheque@chartes.psl.eu

www.chartes.psl.eu

Date de mise en ligne : 23 décembre 2020.

Le contenu de ce volume est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons : attribution, pas d'utilisation commerciale, pas de modification.

Les marges du Catalogue II de la bibliothèque de l'École française d'Extrême-Orient : une source pour un état des collections avant la décolonisation

CÉCILE CAPOT ◆

Comment reconstituer intellectuellement une bibliothèque qui n'existe plus ? Parmi les sources possibles, les inventaires et les catalogues de bibliothèques dont les marges contiennent parfois de riches annotations constituent un gisement d'informations important¹. Dans le cadre d'une étude plus large portant sur l'histoire de la bibliothèque et des archives de cette institution depuis sa création à la décolonisation (1898-1957)², la présente contribution s'attachera plus spécialement aux apports de l'étude des annotations marginales de l'*Inventaire des manuscrits en diverses langues orientales* de la bibliothèque de l'École française d'Extrême-Orient (EFEO)³.

-
- 1 *De l'argile au nuage. Une archéologie des catalogues (II^e millénaire av. J.-C.-xxi^e siècle)*, (expositions organisées par la Bibliothèque Mazarine et la Bibliothèque de Genève, 2015), dir. Frédéric Barbier, Thierry Dubois et Yann Sordet, Paris/Genève, 2015.
 - 2 Cécile Capot, *La bibliothèque et les archives de l'École française d'Extrême-Orient : de la constitution à la crise de la décolonisation (1898-1957)*, thèse de doctorat en cours de réalisation à l'EPHE sous la direction d'Andrew Hardy et de Christine Nougaret.
 - 3 Bibliothèque de l'EFEO, mss eur. 293 : *Inventaire des manuscrits en diverses langues orientales*, conservé à la bibliothèque de l'EFEO à Paris dans la collection des manuscrits européens. Cette collection regroupe des documents jugés utiles aux travaux de recherches scientifiques : des documents d'archives comme des documents imprimés en langues européennes. Elle existait déjà à la bibliothèque de l'EFEO à Hanoi.

I. L'École française d'Extrême-Orient et l'*Inventaire des manuscrits en diverses langues orientales*

1. L'EFEO⁴

Créée en 1898 par un arrêté de Paul Doumer, gouverneur général de l'Indochine de 1897 à 1902, cette institution est d'abord nommée Mission archéologique permanente de l'Indochine jusqu'en 1900, date à laquelle un second arrêté lui donne le nom que nous lui connaissons aujourd'hui. En 1901, un décret d'Émile Loubet assure sa stabilité institutionnelle. L'article 2 de l'arrêté de 1898, repris dans le décret de 1901, indique qu'elle a pour objet : 1) de travailler à l'exploration archéologique et philologique de la presqu'île indochinoise, de favoriser par tous les moyens la connaissance de son histoire, de ses monuments, de ses idiomes ; 2) de contribuer à l'étude des régions et civilisations voisines : Inde, Chine, Malaisie, etc.⁵

Les activités de l'École se répartissent entre des missions administratives pour le compte du gouvernement général de l'Indochine – comme la préservation des monuments historiques – et des missions scientifiques, les deux pouvant s'imbriquer. Elle dispense quelques enseignements mais qui ne perdurent pas et ne se trouvent pas au centre de ses occupations.

La création de l'École s'inscrit également dans le contexte orientaliste de l'époque⁶. Le travail de terrain est au cœur de sa méthode scientifique et, selon ce principe et les diverses missions à remplir,

4 L'histoire de l'EFEO peut être appréhendée au moyen de cette bibliographie (sélective) : *90 ans de recherches sur la culture et l'histoire du Vietnam*, Hanoi, 1995 ; Catherine Clémentin-Ojha et Pierre-Yves Manguin, *Un siècle pour l'Asie. L'École française d'Extrême-Orient, 1898-2000*, Paris, 2001 ; Philippe Le Failler, *L'École française d'Extrême-Orient à Hanoi, 1900-2000. Regards croisés sur un siècle de recherches*, Hanoi, 2000 ; Pierre Singaravélou, *L'École française d'Extrême-Orient ou l'institution des marges (1898-1956). Essai d'histoire sociale et politique de la science coloniale*, Paris, 1999.

5 Article 2 de l'arrêté du 15 décembre 1898 du gouverneur général de l'Indochine, portant création d'une mission archéologique permanente en Indochine, et du décret du 26 février 1901 du président de la République instituant l'École française d'Extrême-Orient.

6 Sa création n'étant pas l'objet principal de cet article, elle pourra être approchée au moyen de la bibliographie précitée.



Fig. 1 | La salle de lecture de la bibliothèque de l'EFEO, probablement à Hanoi (cl. École française d'Extrême-Orient, EFEO_VIE23230).

les membres de son personnel connaissent dès ses débuts une grande mobilité. Ils vont et viennent d'un territoire à l'autre de l'Indochine et de l'Inde au Japon pour le compte de l'École ou pour les besoins de leurs travaux, transportant avec eux nombre de documents qu'ils collectent ou créent, et rassemblent ensuite en partie à la bibliothèque de l'EFEO, située dans un premier temps à Saigon puis à Hanoi (fig. 1). Parmi ces documents, nous pouvons citer des livres imprimés, des manuscrits, des estampages, des photographies, des cartes, des journaux de fouilles.

À partir de 1954, l'École et ses collections connaissent un grand moment de mobilité forcée, un moment de crise durant lequel les collections sont séparées et prennent de nouveaux itinéraires : la majorité des collections est alors transférée aux États nouvellement

indépendants tandis que le siège est rapatrié à Paris, où il demeure actuellement⁷.

2. *L'inventaire*

Le document présenté ici constitue un témoignage de la bibliothèque avant son entrée en crise. Son intitulé – *Inventaire des manuscrits en diverses langues orientales* – est accompagné de la mention « Catalogues II » inscrite très légèrement au crayon sur la pièce de titre (fig. 2). La question – hors de propos ici – de savoir s'il s'agit d'un inventaire ou d'un catalogue ou bien d'un inventaire classé parmi les catalogues se pose. La réponse à cette question fournirait probablement des informations sur les pratiques bibliothéconomiques qui ont pu être en usage dans cette institution. Sa cote, « mss eur. 293 », indique qu'il est entré dans la collection des manuscrits européens sans que nous sachions quand exactement. Il est dès lors peu aisé de déduire les raisons de sa présence dans cette collection.

Le support du document est un cahier de plus de 170 pages mesurant 18 cm de large pour 22,5 cm de long, de type cahier d'écolier (fig. 3), dans lequel nous constatons l'intervention de plusieurs mains. Il est assorti de quelques feuilles volantes dont certaines sont tapuscrites. Ce cahier porte les marques d'une utilisation répétée : les plats et la reliure sont usés, il a été réparé et différentes mains y ont laissé leurs traces ainsi que le donnent à voir les différentes illustrations. Nous trouvons également dans certaines notices les dates d'acquisition des manuscrits – entre 1899 et 1949 selon un premier repérage –, permettant d'affirmer, en croisant avec la datation de certaines mains et d'autres indices, que ce cahier fut utilisé sur un temps assez long – peut-être une cinquantaine d'années (fig. 5) –, sans pour autant nous indiquer s'il le fut de façon régulière ou ponctuelle.

Le document regroupe des notices bibliographiques plus ou moins complètes de manuscrits en langues orientales conservés à

7 Sur ce moment de crise, voir Léon Vandermeersch, « Un tournant décisif dans l'histoire de l'EFEO : son retrait de Hanoi à la suite des accords de Genève », dans *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. 136, 1992, p. 729-737.

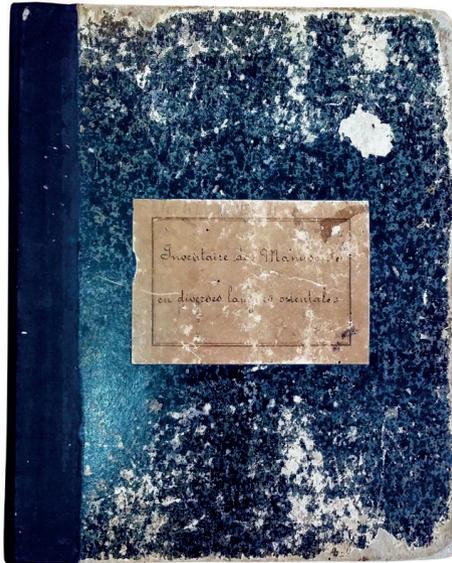


Fig. 2 | Le Catalogue II, intitulé *Inventaire des manuscrits en diverses langues orientales*. Paris, bibliothèque de l'EFEO (cl. C. Capot).

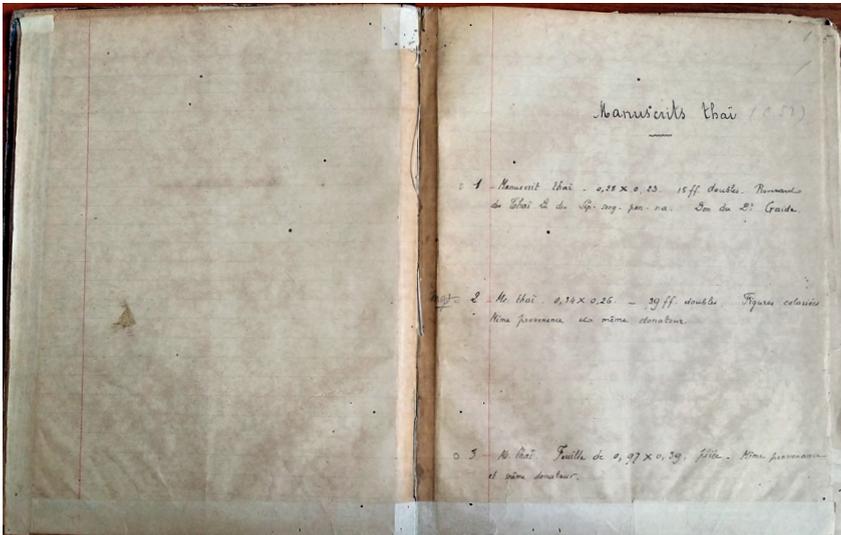


Fig. 3 | Le cahier servant de support au catalogue (cl. C. Capot).

| | | Pag. |
|---|---|--------|
| o | Manuscrits (thai (craie No. 10) 1871/2) | 1 |
| o | » Polo | 13 |
| o | » Chan | 25 |
| o | » Batak (Indonésien) | 60 |
| o | » Sumans | 100 |
| o | » Mont | 77, 91 |
| o | » Hanoï | 107 |
| o | » Kamoi P. | 136 |
| o | » divers | 170 |
| o | » tibétains | 179 |
| o | » na shi (ou No. 10) | 160 |
| - | singalais | 168 |
| - | divers | 150 |

Fig. 4 | Le sommaire de l'inventaire (cl. C. Capot).

la bibliothèque de l'EFEO. Ces documents sont classés par aires géographiques avec des subdivisions selon leur support – ôles ou papier⁸. Nous y trouvons aussi un sommaire et une pagination réalisés à la main (fig. 4) liés au maniement du catalogue, lequel doit permettre de rechercher l'information et de localiser les ressources désirées. Toutefois, cette pagination n'est pas systématique et certaines pages ne sont pas utilisées : on a laissé des pages vierges entre ce qui semble être différentes collections de manuscrits, sans doute dans le but de décrire de futures acquisitions, voire d'achever la description de documents en attente de signalement. Hormis ces éléments, il n'y a ni mention d'auteur, ni date de réalisation, ni introduction permettant de restituer le cadre de réalisation de cet inventaire, qui semble bel et bien être un outil de travail comme nous le verrons.

La description des manuscrits contenue dans les notices bibliographiques n'est pas homogène. Celles-ci sont succinctes : entre une seule ligne – le plus souvent – et quelques lignes par manuscrit. Les informations les plus fréquentes sont la « cote » ou le « numéro d'ordre »⁹

8 Une ôle (ou olle) est une feuille de palmier. Ce matériau fut utilisé comme support de l'écriture en Inde et en Asie du Sud-Est durant des siècles, depuis au moins le 1^{er} siècle apr. J.-C.

9 Selon la terminologie utilisée dans cet *Inventaire des manuscrits...*, p. 107.

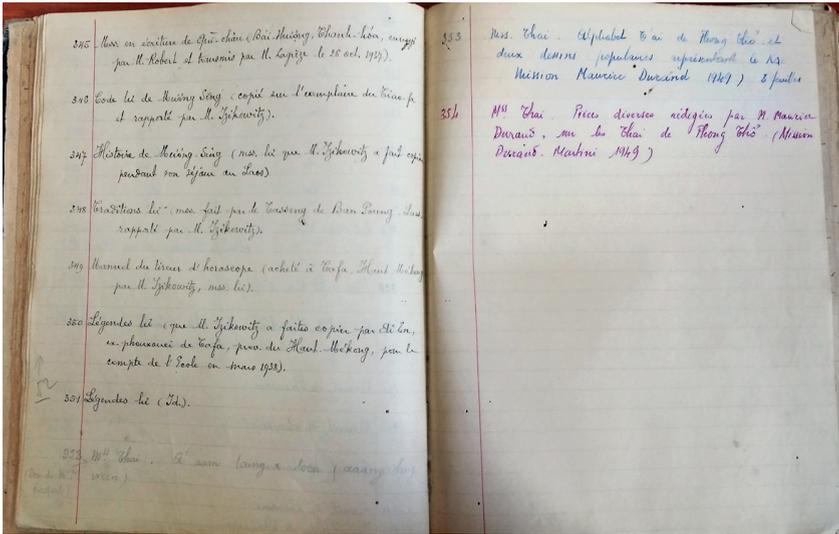


Fig. 5 | Notices de l'inventaire offrant une cote, un intitulé ou une description du document ainsi que des mentions de provenance et des éléments de datation entre parenthèses. Ces derniers éléments renseignent de façon précieuse l'histoire de la constitution des collections de cette bibliothèque (cf. C. Capot).

du document, son intitulé – traduit en français, translittéré, voire en caractères –, le type de document, la description codicologique – support, format, nombre de feuillets, voire de cahiers ou de fascicules –, la provenance – lieu de collecte, mode d'acquisition, identification de la personne à l'origine de son entrée et date d'acquisition. Toutes ces informations ne sont pas systématiquement indiquées dans les notices (un exemple est donné dans la fig. 5). Au minimum sont présentés sa cotation et son intitulé. La valeur marchande du manuscrit, son état matériel, la présence d'illustrations et le contenu analysé du manuscrit sont moins souvent signalés. Dans de rares cas, la cotation est accompagnée d'un renvoi vers une autre cote. Lorsque l'identification du document n'est pas connue, il est indiqué au crayon en lieu et place de l'intitulé l'expression « manuscrit non identifié », ou « manuscrit sans titre ». En cas d'incertitude, l'intitulé supposé peut être suivi d'un point d'interrogation. Pour la majorité des manuscrits sont ainsi consignées des indications utiles afin de localiser le document dans la bibliothèque, l'identifier et connaître ses conditions d'entrée dans les

collections. Elles témoignent d'un souci d'enregistrer les documents et de signaler leur existence. La cote ou le numéro d'ordre, eux, ne sont pas inscrits au crayon mais à l'encre : ils n'ont pas vocation à changer. La description des documents, en revanche, semblait pouvoir se faire en plusieurs temps et être revue et corrigée.

II. Formes et fonctions des marges et des *marginalia*

1. Structuration du document

Dans ce cahier d'écolier, la marge se trouve à gauche de la page, matérialisée par une ligne verticale rouge, à quelques centimètres du fond de cahier ou de la bordure de la feuille, traversant la page de haut en bas. Elle fait partie des éléments de structuration de la page à l'instar des lignes horizontales destinées à recevoir l'écriture. Il s'agit de la première zone de marge que l'on identifie et de la plus importante, pensée dès la création du document : il a été prévu, dès ce moment, que la marge puisse être investie, les lignes horizontales allant jusque dans cet espace. Ce type de cahier est un support de travail : ce choix n'est certainement pas anodin. Un autre espace marginal est constitué par le pied de page, qui a pu être investi comme une zone de notes de bas de page. Cet espace a été ajouté *a posteriori* à l'aide d'une ligne horizontale tracée à la main (fig. 6) : comme dans le cas de la marge verticale, on délimite la surface de la page entre une zone occupant la majeure partie de l'espace et une zone en occupant

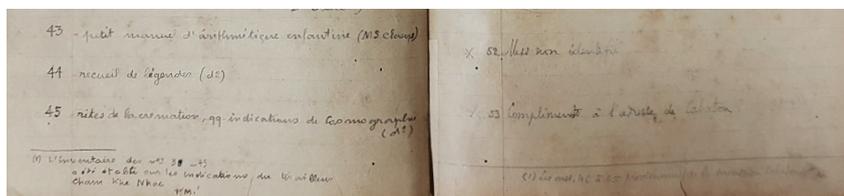


Fig. 6 | Deux zones de notes ajoutées *a posteriori*. La note de bas de page de la page de gauche précise la source de la description de plusieurs manuscrits tandis que celle de la page de droite renseigne une provenance (cl. Clément Frœhlicher-Chaix).

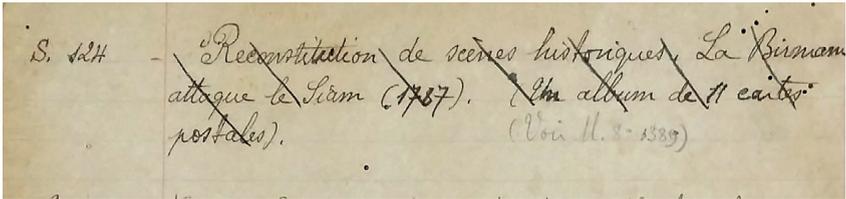


Fig. 7 | Notice biffée. Un renvoi vers un autre manuscrit a été ajouté (cl. C. Capot).

une plus petite, située en bordure de la page.

Les marges peuvent être investies par des annotations écrites au crayon de différentes couleurs et à l'encre. D'autres annotations du même type et contenant des informations similaires – qui corrigent, précisent, actualisent le contenu, par exemple – se trouvent hors des marges, en interligne ou à côté des notices (fig. 7). Les gardes volantes sont un autre espace utilisé comme zone d'annotations (fig. 8). Il s'agit d'un espace vierge, situé à l'extérieur de la zone principale, en marge des pages du cahier. Il en est de même avec certaines feuilles volantes. Les annotations que je propose d'étudier sont situées dans toutes ces zones, non pas uniquement dans les marges. Ce sont leurs emplacements, leur typologie et leurs fonctions qui invitent à les définir comme des annotations marginales. Celles-ci ont par ailleurs un caractère éphémère ou officieux car elles sont écrites au crayon : on peut les modifier, les effacer, à la différence du contenu principal écrit à l'encre.

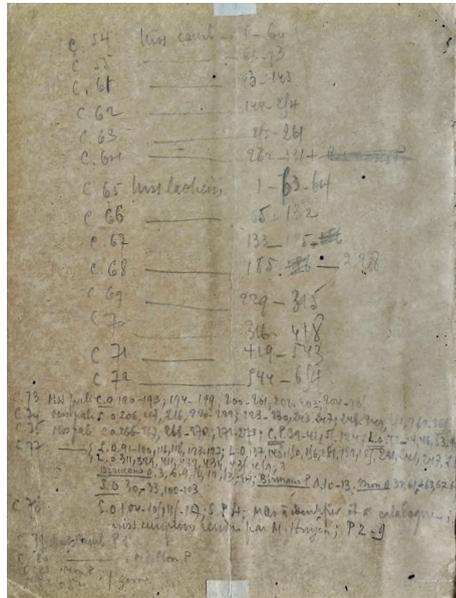


Fig. 8 | Le premier système de code de l'inventaire (cl. C. Capot).

2. Comment s'est-on approprié ces espaces ?

Les cotes des manuscrits sont souvent indiquées dans la marge, tandis qu'à droite de la ligne rouge, dans la zone principale, vient la notice.

À mesure que l'on découvre l'inventaire, il apparaît que plusieurs systèmes de code se côtoient. Une codification alphanumérique s'observe sur la garde volante supérieure – par exemple « C54 Mss camb 1-60 » – ou uniquement alphabétique – « C. O », « L. O », « S. O », « C. P », etc. Ces codes se retrouvent dans les annotations du sommaire – par exemple « Manuscrits birman », suivi de « C51 » ou « Manuscrits siamois (Caisse 46, 47, 48, 51) » (fig. 4) – ainsi que sur différentes pages du document.

Le deuxième système est composé de cercles, variant par leur taille, leur couleur ou leur inclinaison, pouvant également être doublés, de croix, de dièses, de la mention « oui » (fig. 9-10). Les annotations les plus fréquentes font partie de ce système : chaque notice, ou presque, est précédée d'un de ces symboles. On les rencontre la plupart du temps dans la marge du cahier.

Le troisième système est composé d'accolades regroupant des manuscrits, indiquant qu'il s'agit d'un même ensemble, précisant que l'on a déplacé des manuscrits dans une autre collection ou témoignant d'une recotation (fig. 11).

En dehors de ces systèmes, d'autres annotations, composées de mots entiers ou abrégés, donnent différentes indications qui concernent :

- la localisation des manuscrits ;
- les lieux de rangements : « musée », « exposition », « meuble », « boîte étagère », « tiroir », « 10 mss. sur ôles non identifiés déposés provisoirement dans le tiroir des mss. Divers », des mises en caisses (fig. 4) ;
- l'état des collections : terme « manquant » écrit en entier ou abrégé (fig. 10), « Mss. Nashi complet », biffures avec une note indiquant que des doublons ont été donnés, que des manuscrits ont été déclassés ou que leur cotation a été modifiée car ils ont été regroupés dans un même ensemble (fig. 11) ;
- l'état matériel : « Inc. », vraisemblablement pour « incomplet » (fig. 10) – à moins que la mention ne désigne l'œuvre et non pas l'exemplaire –, ou encore « À restaurer » ;

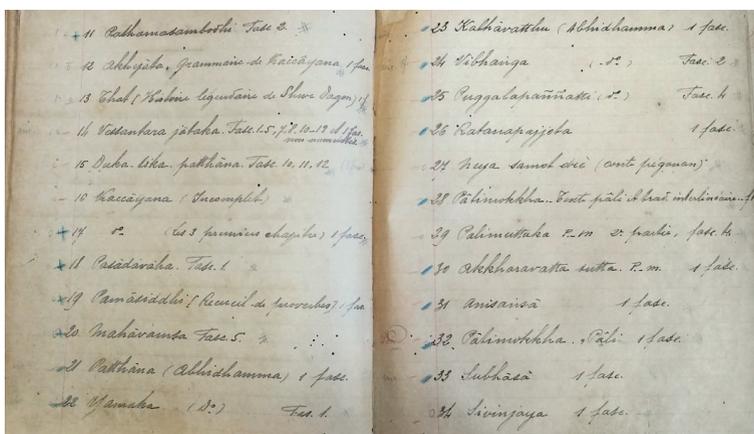
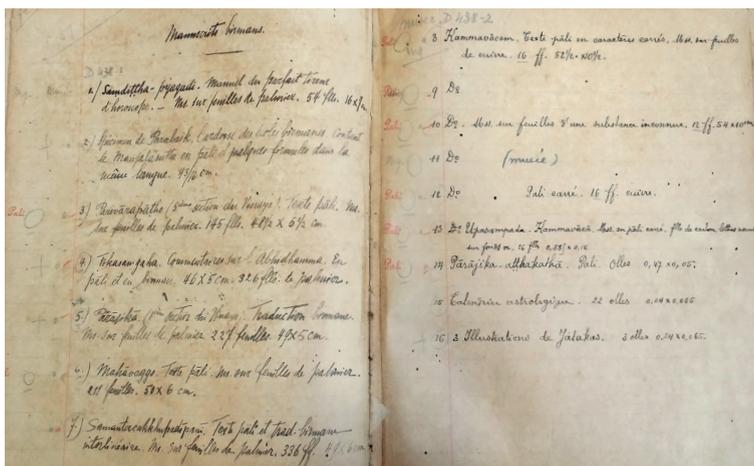


Fig. 9-10 | Le deuxième système de code de l'inventaire (cl. C. Capot).

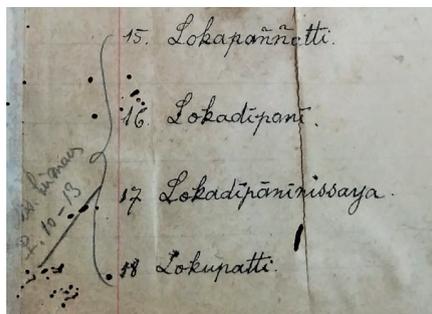


Fig. 11 | Le troisième système de code de l'inventaire (cl. C. Capot).

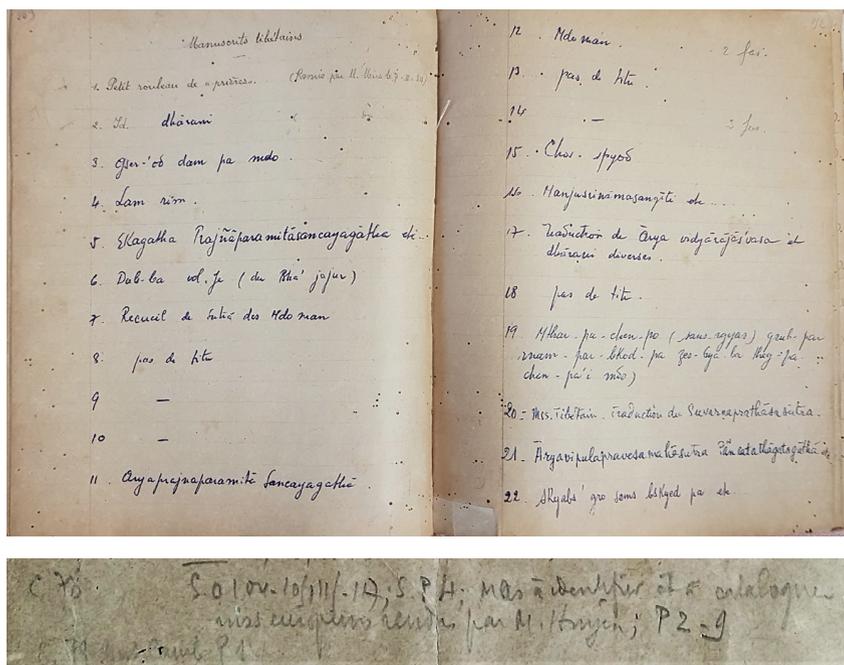


Fig. 12-13 | Mentions de provenance et de consultation (cl. Clément Frœhlicher-Chaix [fig. 12] et C. Capot [fig. 13]).

– l'identification des manuscrits : « manuscrits à identifier et à cataloguer », « un lot de mss. sans titre ni cote », des renvois vers d'autres manuscrits (fig. 13) ;

– la description des documents : précision du nombre de fascicules, du support, rarement de la source de la description ; la langue d'écriture utilisée dans le texte du manuscrit – ces précisions linguistiques sont quant à elles écrites à l'encre rouge (fig. 9) ;

– la provenance, l'acquisition et la consultation : « Remis par M. Mus le 7-II-34 », « don de M^{me} Ween Raspail », « mss. européens rendus par M. Huyen » (fig. 12-13)¹⁰.

Ces annotations peuvent se trouver dans la marge du cahier ainsi que dans la zone principale de texte, voire sur un petit bout de papier que l'on a collé dans le manuscrit. On relève également des biffures,

¹⁰ *Ibid.* Quelques exemples de pages contenant ce type d'annotation : page du sommaire (non paginée), p. 1, 29, 70, 136, 164 et garde volante inférieure.

dont on devine qu'elles sont la conséquence d'une recotation la plupart du temps.

Quant aux feuilles volantes, elles reprennent pour la plupart le contenu de l'inventaire tapé à la machine ; d'autres semblent être des additifs à cet inventaire et une dernière est une liste de manuscrits microfilmés. Elles comportent également des annotations relatives à l'état des collections et à leur mise en caisses.

La marge ne saurait être réduite à un espace contenant uniquement des informations marginales : la cote d'un manuscrit n'en est pas une. Ici, son emplacement dans la marge la met au contraire en évidence : elle est positionnée en amont de la description, mise en exergue par la ligne rouge la séparant de celle-ci. Dans le premier système de code, les acronymes « C. O » et « S. O » désignent à la fois les anciennes cotes et les numéros d'inventaire des manuscrits palis¹¹. De façon plus générale, il est clair que ces notes témoignent d'une mise en caisses des manuscrits et très certainement de celle qui a eu lieu durant la décolonisation¹². Le deuxième système de codes semble indiquer un ou plusieurs travaux de récolement. Ainsi, on observe sous une cote regroupant trois manuscrits trois traits ou trois cercles. On sait par ailleurs grâce à d'autres sources qu'il était prévu que la bibliothèque soit récolée annuellement. Le troisième système de codes et les autres annotations témoignent de reclassements, donc de changements dans la gestion des collections. À travers ces annotations et les biffures, on peut constater un travail régulier et fait en plusieurs temps. Ce document était donc un outil de travail, de gestion, de contrôle : les annotations sont des interventions fonctionnelles, pratiques, parfois scientifiques (révision des notices). On constate par le biais des différentes mains présentes dans l'inventaire que celui-ci est issu d'un travail collaboratif et qu'il a été réalisé sur un temps assez long. Il ne s'agissait donc pas d'un document figé. La présence des feuilles volantes peut indiquer une volonté de centraliser dans ce cahier les informations concernant les manuscrits orientaux de

11 Je remercie vivement Maité Hurel, membre du personnel de la bibliothèque de l'EFEO, pour son aide dans la compréhension de ce document.

12 Des archives de l'EFEO témoignent d'opérations de mise en caisses durant la Seconde Guerre mondiale et la décolonisation. Je me permets de renvoyer sur ce point à ma thèse de doctorat.

l'École. L'inventaire permet d'identifier au moins trois moments : un temps de description, un temps de récolement, un temps de mise en caisses, donc de déplacement des collections. Enfin, les annotations relatives à la langue d'écriture des manuscrits – en l'occurrence le pali, utilisé autrefois en Inde ainsi que dans les régions indianisées et dont l'emploi peut demeurer de nos jours dans la liturgie – semblent indiquer que le classement des manuscrits a été fait selon une logique d'aires géographiques et non pas linguistiques¹³. Cette précision ne se trouve pas dans les notices mais toujours en annotations. Elle témoigne peut-être d'une entreprise postérieure de recensement des manuscrits écrits en cette langue. Était-elle à destination des chercheurs ?

La question du public de ce document se pose en effet. Cet inventaire ou ce catalogue propose un contenu complété et actualisé de la description des manuscrits et de leur localisation, qui permet de prendre connaissance des manuscrits orientaux conservés par la bibliothèque de l'EFEQ et d'y accéder. On y trouve très peu de renseignements concernant ce travail attesté par les annotations : les codes utilisés ne sont pas légendés, par exemple – et certaines abréviations, non citées précédemment, demeurent obscures. On ne compte qu'une note signée par Louis Finot, alors directeur de l'École : « Les n° supprimés de la série suivante sont des fascicules en double qui ont été retirés pour être donnés à la Société Asiatique (Autorisation du Gouverneur général du 26 février 1918) » (fig. 14). Il s'agissait là de documenter la sortie de ces manuscrits des collections, laquelle a conduit à réaliser des biffures dans l'inventaire. Cette note nous donne des informations sur la procédure suivie pour les faire sortir de la bibliothèque ainsi que, par ailleurs, sur les réseaux scientifiques de l'École. De qui ce document fut-il l'outil de gestion ? Du personnel de la bibliothèque ? Des chercheurs de l'EFEQ qui participaient également aux travaux de gestion de la bibliothèque ? Pouvaient-ils l'utiliser pour leurs travaux scientifiques ? Ces interrogations rejoignent la question plus vaste de la typologie des acteurs et des usagers de la bibliothèque, qui reste à définir.

¹³ On rencontre cette annotation dans la marge, devant des manuscrits birman, môn et siamois. *Inventaire des manuscrits...*, p. 74-75, p. 83-84, p. 110 et suiv., p. 136, etc.

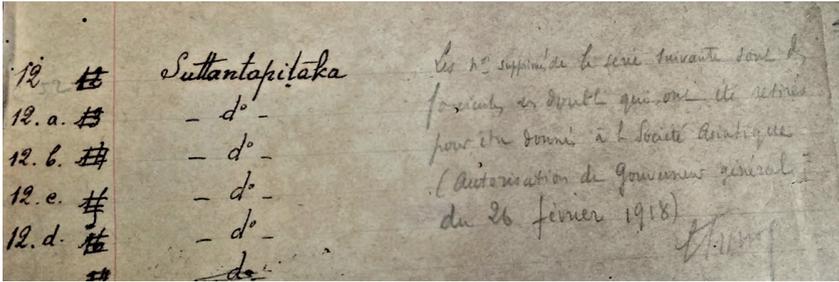


Fig. 14 | Exemple d'annotation documentant les mouvements de collection (cl. C. Capot).

3. Les apports de l'étude des marges et marginalia

Les inventaires et les catalogues sont des sources précieuses pour qui travaille sur l'histoire des collections d'une institution. D'autant plus lorsqu'ils sont annotés par leurs contemporains : un catalogue ou un inventaire peut donner l'impression d'un document figé, à qui l'on aurait attribué un emplacement définitif au sein des collections de la bibliothèque. Les informations marginales contenues dans cet inventaire renseignent essentiellement sur le travail opéré sur les collections, sur leur organisation, sur les différents acteurs de la bibliothèque dont certains sont nommés tandis que d'autres ont simplement laissé une annotation manuscrite¹⁴. Elles donnent également des indications sur l'usage qui a pu être fait des documents. En outre, ces *marginalia* attestent deux moments forts dans l'histoire de la bibliothèque : une période de constitution des collections assez longue – collecte, conservation, identification des manuscrits et des œuvres contenues, consultation – correspondant aux cinquante premières années d'existence de l'EFEO, suivie d'une période bien plus brève, comprise entre 1954 et 1957, traduisant une rupture, celle de la mise en caisse des collections au cours de la décolonisation et du transfert du patrimoine de l'École.

¹⁴ Citons les notes contenues dans les mentions de provenance. Très fréquentes, elles attestent d'une volonté de renseigner et de conserver les informations relatives à l'origine du manuscrit (lieu de collecte, acteur à l'origine de l'entrée, type d'acquisition). Autre exemple intéressant, pour n'en citer qu'un seul : certaines notices témoignent d'une confusion entre archives et manuscrits.

III. Conclusion : les apports de l'étude des marges et *marginalia*

Dans le cas d'un inventaire ou d'un catalogue de bibliothèque, où il peut s'avérer délicat de faire la part des informations principales et secondaires, comment délimiter la marge ? Dans cette étude de cas, la marge est un espace physique restreint, matérialisé par une ligne qui la sépare d'une zone principale. On y trouve des annotations qui côtoient la zone de texte principale ainsi qu'un élément fondamental, qui fait pleinement partie de la description du manuscrit : sa cote. Dans l'exemple de cet inventaire, ce qui permet de définir une annotation marginale est donc sa fonction, indiquée par le contenu du texte, le médium utilisé pour l'écrire – crayon ou stylo –, voire la façon dont elle a été écrite – de manière négligée ou appliquée. Ce qui est présent dans la marge peut donc être une information que l'on souhaite mettre en évidence ou un complément d'information. Ce dialogue entre ces deux espaces est prévu dès la conception du cahier. Toutefois, rien n'empêche à l'utilisateur d'ajouter d'autres marges : on observe dans cet inventaire des marges supplémentaires en pied de page, reprenant le code de la ligne afin de les matérialiser. On peut aussi considérer d'autres espaces investis en dehors des pages du cahier comme des zones de marge : c'est le cas des gardes volantes. Les *marginalia* ont été placées là où l'utilisateur en avait besoin. En fonction de l'usage et de l'appropriation du document par son utilisateur, les annotations se situent dans les marges ou dans la zone principale de texte. La difficulté réside donc dans l'interprétation des annotations : si l'on peut faire un certain nombre de déductions et les comprendre en les décodant les unes par rapport aux autres, il demeure difficile d'identifier les systèmes existants ainsi que les mains – comment les reconnaître à travers un mot, un trait ou une figure ? – et donc de déterminer les couches d'interventions qui correspondraient à différentes intentions dans la gestion des collections. Cela peut interroger la fiabilité du système d'interprétation ainsi construit. Enfin, et c'est un lieu commun, le placement dans la marge d'annotations ne les rend pas accessoires pour autant. À l'instar de nombreux travaux, on peut se demander ce qui est le plus important pour les auteurs ainsi que pour le lecteur

du document : les notes délivrant des renseignements actualisés sur le document ou sa description initiale située au centre de la page. Les informations en marge du texte principal ne sauraient donc être systématiquement écartées. Elles sont au fondement de la méthode historique : replacer ses recherches dans un contexte plus général et croiser ses sources.

CÉCILE CAPOT

Doctorante, université PSL
(École pratique des hautes études,
École nationale des chartes/Centre Jean-Mabillon)
Conservatrice à la Bibliothèque nationale de France